



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

DIRECTION DE LA SECURITE INTERIEURE

Bureau sécurité et défense

DIJON, LE

13 MARS 2012

COMMISSIONS D'INFORMATION AUPRES DU CEA ET DU CSM VALDUC

REUNIONS DU 25 JANVIER 2012

Les commissions d'information (CI), créées par arrêté ministériel du 08 septembre et 12 octobre 2004, se sont successivement réunies en préfecture le 25 janvier 2012 à 14 h 00 pour le Centre Spécial Militaire de VALDUC (CSMV) et à 14 h 30 pour le Commissariat à l'Energie Atomique de VALDUC (CEA VALDUC), sous la présidence de M. COPIN, Directeur de la Sécurité Intérieure, représentant du Préfet.

Les membres qui ont participé à ces réunions figurent dans la feuille d'émargement jointe.

Au préalable, il convient d'approuver le relevé des réunions précédentes du 06 décembre 2010. Aucune observation n'étant émise, le compte rendu est approuvé.

L'ordre du jour de la CI du CSMV comporte une présentation du bilan des activités par le Colonel VIGILANT, commandant la Base Aérienne 102 et responsable du CSMV.

L'ordre du jour de la CI du CEA comporte une présentation du bilan des activités et des projets par M. BUGAUT, directeur, ainsi que le retour d'expérience de l'exercice de sûreté nucléaire qui s'est déroulé le 06 octobre 2011, présenté par M. MASUREL, représentant du Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND).

. . .

BILAN D'ACTIVITES du CSM VALDUC (diaporama de présentation joint en annexe) :

Le Colonel VIGILANT présente en introduction l'organisation de la dissuasion nucléaire, qui est la clé de voûte de la défense française et précise que l'engagement de cette force relève de la seule décision du président de la République.

Celui ci dispose à cet effet de deux entités distinctes:

- la Force Océanique Stratégique (FOST) armée de 4 sous marins nucléaire lanceurs d'engins, dont un assure une permanence à la mer.

Cette composante verra une amélioration significative de ses capacités par la dotation à l'ensemble de ses bâtiments du missile embarqué M 51.

- la composante "Air Aéroportée" : les Forces Aériennes Stratégiques (FAS) comprenant un escadron de Mirage 2000 N, un escadron de Rafale équipé du "missile nucléaire air sol moyenne portée amélioré" (ASMPA), un escadron de Boeing KC-135 FR de ravitaillement en vol assurant la projection des forces, ainsi que d'un système de transmission de l'ordre d'engagement.
Les FAS, dont l'évolution est dictée par le principe de la juste suffisance, a vu la dissolution d'un escadron ASMP, et d'un "dépôt atelier munitions spéciales".

Le Colonel ré-affirme la préoccupation des Armées quant à la qualité en matière nucléaire, notamment en application de l'arrêté qualité du 10 août 1984 garantissant l'assurance qualité qui se fonde sur deux principes majeurs :

- l'indépendance entre la "production" et le "contrôle assurance qualité"
- le contrôle externe par le Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND), qui remet au ministre de la défense et au ministre chargé de l'industrie un rapport annuel sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection des installations et activités.

et du respect de la loi TSN du 13 juin 2006, relative à la sécurité en matière nucléaire et à la responsabilité première incombant à l'exploitant.

Les missions du CSMV concernent principalement le désassemblage d'éléments d'armes de l'ancien système air-sol ASMP et la phase finale d'assemblage du nouvel ASMPA. A cet égard, le Colonel fait remarquer que ces activités ne génèrent aucun rejet radioactif.

Chaque année contrôle-audits et exercices sont réalisés en application de l'arrêté qualité. En 2011, 14 audits de procédure et plus de 230 opérations contrôlées (niveau 1) et contrôle d'opérations (niveau 2) ont été effectués. Deux exercices (niveau 1 et 2) ont été réalisés dans la même période. Concernant le bilan environnemental, il n'a été constaté aucune pollution radiologique détectée.

perspectives du CSMV :

Les objectifs d'assemblage et de désassemblage atteints, le centre sera mis en sommeil à partir d'avril 2012.

Les infrastructures - vide de tout élément nucléaire - seront maintenues en état de sûreté et pourront être réactivées rapidement si nécessaire.

La réouverture programmée permettra le maintien en condition opérationnel des têtes nucléaires aéroportées.

L'exposé du Colonel VIGILANT n'appelant pas de question, M. COPIN, donne la parole à M. BUGAUT, directeur du CEA de VALDUC.

BILAN D'ACTIVITES du CEA VALDUC (diaporama de présentation joint en annexe) :

M. BUGAUT fait un point d'actualité sur l'actualité du CEA et de ses applications militaires qui ont vu la fin du programme ARDEMU et le démantèlement des installations dédiées à PIERRELATTE, la ratification du traité entre la France et le Royaume Uni qui intéresse directement le CEA VALDUC et qui verra la création d'un centre d'expérimentation nucléaire

Monsieur le Conseiller général Henri JULIEN souligne les bonnes relations entre le CEA, la population et ses élus et précise que l'activité du CEA de VALDUC n'a jamais généré d'incident majeur depuis sa création.

M. Bernard DELAULLE, de l'association CLAPEN 21 interroge M. BUGAUT sur les dangers pressentis qui pourraient conduire à un durcissement des normes évoquées.

Le directeur du CEA souligne que ce durcissement répond à 3 craintes principales :

- l'incendie
- un séisme, qui pourrait provoquer un incendie via les armoires électriques
- un phénomène de criticité (réaction en chaîne non maîtrisée) qui pourrait être provoqué par un séisme.

d'où le respect des normes bâtementaires anti-sismiques.

PRÉSENTATION DE L'EXERCICE DE SÛRETÉ NUCLEAIRE DU 06 OCTOBRE 2011 (diaporama de présentation joint en annexe).

M. MASUREL, adjoint du DSND, rappelle en introduction les objectifs de l'exercice :

- tester le fonctionnement des systèmes d'alerte de la population,
- s'exercer à la communication de crise et assurer la communication sur l'exercice,
- tester la mise à l'abri et à l'écoute de la population dans la zone d'alerte (6 km) sous le vent et les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) de l' Education nationale,
- tester la chaîne de secours (interface Centre de VALDUC / premiers secours publics et la prise en charge des victimes sur le site).

Le cahier des charges, qui en découle, a retenu les contraintes suivantes :

- un nombre important de victimes contaminées sur le site,
- la mise en œuvre d'un poste médical avancé (PMA),
- le déclenchement du Plan Particulier d' Intervention (PPI) en mode réflexe,
- la mise en œuvre d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
- la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) du groupe scolaire de LAMARGELLE,
- l'activation de la CMIR du Service Départemental Incendie et de Secours 21 (mesures).

Le scénario consistait en un accident de la circulation provoquant un incendie de grande ampleur sur un bâtiment du Centre, causant un effondrement partiel du toit et entraînant un dé-confinement des radionucléides qu'il contient. L'accident faisant 3 blessés graves et 9 plus légers potentiellement contaminés.

M. MASUREL expose en deux points le retour d'expérience de cet exercice :

les objectifs atteints :

- le bon fonctionnement de la chaîne de secours, prise en charge des victimes et souligne la bonne coordination entre les services de secours CEA et externes (SAMU, SDIS 21),
- le fonctionnement assez satisfaisant des systèmes existants d'alerte à la population,
- la bonne remontée des mesures radiologiques dans l'environnement (outils M2IRAGE et CRITER)
- la bonne gestion de la communication sur l'exercice
- la bonne mise en œuvre du PPMS du groupe scolaire de LAMARGELLE.

commun, ainsi que l'implantation du laser PETAL qui comprendra une installation ouverte à la communauté des physiciens à l'horizon 2015.

Le Directeur a souligné quelques faits marquants en 2011 comme les visites du Ministre de la défense, des auditeurs de la 63^{ième} session de l'IHEDN et la signature en octobre 2011 de la convention BA 102 / CEA VALDUC concernant le CSMV et à souligné les excellentes relations qui lient le CEA et le CSMV.

Les activités :

M. BUGAUT précise que les activités du CEA se répartissent entre trois programmes majeurs:

- "armes" : armes en service et armes futures (missile M 51 et ASMP/A ,
- "simulation" : garantie de la fiabilité des systèmes nouveaux, les expérimentations ne se faisant plus en réel depuis la fermeture du Centre d'expérimentations du Pacifique,
- "matières" : recyclage des matières nucléaires et gestion des déchets.

Concernant les bâtiments, l'évolution des normes et réglementations en matière de sûreté, sécurité et environnement conduisent à une reconstruction progressive de nouvelles installations ou dans l'attente à une remise à niveau décennale des installations existantes.

Dans le cadre de ses relations avec les acteurs locaux, le CEA souligne l'importance des relations avec la SEIVA, à l'occasion des commissions de l'environnement (22 juin 2011) ou "Economie" (22 novembre 2011), ainsi qu'avec les élus locaux.

Des actions "pédagogiques" sont par ailleurs menées, notamment auprès des jeunes afin de leur faire découvrir les métiers du nucléaires ou scientifiques. Ces actions s'orientent aussi vers le monde scientifique à travers la création de LCR avec des universités ou en lien avec les grandes écoles.

M. BUGAUT souligne l'action du CEA vers les personnes handicapées, 48 personnes soit 6% de l'effectif du centre sont en situation de handicap ainsi que la création d'ateliers protégés pouvant accueillir des handicapés mentaux.

En ce qui concerne le domaine QUALITE-SECURITE-ENVIRONNEMENT, il est à noter que le laboratoire "mesures sur déchets nucléaires et expertise" a reçu l'accréditation, pour une durée de quatre ans.

La certification ISO 14001 a été renouvelée dans la même période et un audit concernant la certification ISO 9001 a été passé avec succès par l'ensemble de la Division des Applications Militaires sur le domaine de la conception, de la production de la mise à disposition et du maintien opérationnel des armes nucléaires.

Le rejet total du tritium annuel est d'environ 1 g, il ne représente qu' 1/1000^{ième} de la radioactivité naturelle.

Par ailleurs six événements sont à signaler durant l'année 2011, sans gravité sanitaire.

Enfin il est fait référence au rôle économique du Centre sur le département, ainsi que sur de petites communes de la Haute Marne.

En ce qui concerne les actions post-FUKUSHIMA, M. BUGAUT rappelle que le Premier ministre a demandé à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) de réaliser une évaluation complémentaire de la sûreté des installations nucléaires françaises.

Une même évaluation a été demandée par le DSND pour l'ensemble des installations INBS.

Au niveau de VALDUC, les conclusions du DSND seront rendues en mars 2012 portant sur les principales installations de production. Une deuxième étape concernera les infrastructures du centre, courant 2012.

les axes de réflexion ou d'amélioration:

alerte des autorités, des différents partenaires intéressés et de la population: processus à redéfinir, voir moyens complémentaires d'alerte à mettre en place (envoi par automate de messages téléphoniques pour les personnes mises à l'abri par exemple).

- évolution du rôle du PC Opérationnel (choix du site, communication au plus près de l'événement avec les élus),
- concertation sur le cercle d'expertise à améliorer (estimation des conséquences du rejet, résultats d'analyse),
- éléments de communication à parfaire et prise en compte de la phase post accidentelle.
- refonte du PPI, en introduisant notamment des fiches descriptives d'aide à la décision.

M. COPIN insiste sur la nécessité pour les communes à établir leurs PCS en y prévoyant les modalités d'alerte aux populations.

En question diverse, il est précisé à Madame Elodie JANNIN, de la SEIVA, que le bilan environnemental du CEA est consultable.

La présentation de ces bilans n'appelant plus de question, la séance est levée.

Le Président,
Directeur de la D S I



Jean-Louis COPIN